LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

BSV BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Volet Littoral et maritime du SCoT
3ème Cotech élargi - 13/11/2017

Rappel du calendrier du SCoT

2016 — 2017 — 2018 — 2019 — 2020

Analyser le territoire

LE DIAGNOSTIC ET L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Dresser un état des lieux exhaustif du territoire notamment du point de vue démographique, socio-économique et environnemental, etc.

Choisir un cap

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Définir les grandes orientations du territoire à suivre pour les 15 prochaines années.

Fixer des règles communes pour la mise en œuvre des projets

LE DOCUMENT D'ORIENTATION D'OBJECTIFS (DOO)

Le DOO est la traduction réglementaire des ambitions affirmées dans le PADD qu'il décline en s'appuyant sur les dispositions réglementaires du Code de l'urbanisme à travers des prescriptions et des recommandations à mettre en œuvre.

Valider le projet

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Suite à l'arrêt du projet les personnes publiques associées (État, Région, Département, chambres consulaires, etc.) sont consultées une dernière fois tout comme la population à travers l'enquête publique. Il s'agit ainsi de valider définitivement le document en vue de son entrée en vigueur.

L'Approbation

Le SCoT entre en vigueur après son approbation en Comité syndical devenant ainsi opposable aux documents d'urbanisme.

4 temps forts pour échanger sur le diagnostic

Temps 1

De novembre à février

- ✓ Armature territoriale
- ✓ Formes urbaines
- ✓ Gestion de l'eau / Déchets / Carrières / Risques et nuisances

Structuration et capacité du territoire

Temps 2

De mars à mai

- ✓ Mobilités et déplacements
- ✓ Habitat
- ✓ Energie/climat

Habiter, se déplacer et transition énergétique

Temps 3

De juin à aout

- ✓ Enveloppe urbaine et consommation de l'espace
- ✓ Evaluation du potentiel foncier ⬅
- ✓ Trame verte et bleue
- ✓ Paysage et patrimoine

Equilibre entre développement et préservation

Temps 4

De septembre à décembre

- ✓ Développement économique
- ✓ Diagnostic agricole
- ✓ Volet littoral et maritime du SCoT (Loi Littoral) ⬅

Vivre le territoire du SCoT

Contexte

Une diversité d'acteurs et de structures gestionnaires : une gouvernance partagée

- ✓ Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées / Projet de PNR Baie de Somme Picardie Maritime
- ✓ Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (label Grand Site de France depuis 2011, PAPI, Plan vélo, …)
- ✓ Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'opale (2012)
- ✓ Conservatoire du Littoral

Documents ressources :

- ✓ Application de la Loi littoral (DDTM80 - réalisé en 2008)
- ✓ Document de Stratégie Littorale
- ✓ Plans de prévention des risques
- ✓ PAPI Bresle Somme Authie (SMBSGLP – 2015)
- ✓ Opération Grand Site (SMBSGLP – 2018-2023)
- ✓ Gestion du Domaine Public Maritime (2014)
- ✓ Plan Régional Conchylicole (CRC)
- ✓ Charte du PNR
- ✓ Plan de gestion du PNM
- ✓ Diagnostic territorial approfondi Sports de nature du PNM (2014)
- ✓ Etude Destination nautique (BS3V – 2014-2015)

sommaire

1

Loi Littoral – Les définitions

- *Application de la loi littoral dans la Somme*
- *Les enjeux dans le cadre du SCoT BS3V*

2

Activités liées à la mer

- *L'économie maritime (pêche, conchyliculture, pêche à pied)*
- *L'agriculture rétro-littorale compatible avec la préservation des paysages*
- *Le tourisme et les loisirs (plaisance, hébergement), …)*
- *Mobilités spécifiques et saisonnières*
- *Architecture littorale (typologies, densité, organisation urbaine)*
- *Les risques littoraux – La vulnérabilité climatique*

1

La Loi Littoral

- *Application de la loi littoral dans la Somme*
- *Les enjeux dans le cadre du SCoT BS3V*
- *Les principales définitions*

L’application de la Loi littoral dans la Somme

- ✓ L’Etat a précisé sa vision de l’application de la loi littoral dans un document de référence pour l’élaboration ou la révision des documents d’urbanisme.
- ✓ Réalisé en 2008, il a fait l’objet d’une consultation des 16 communes littorales du Département et de visites de terrain.
- ✓ Cette analyse a fait l’objet d’une cartographie

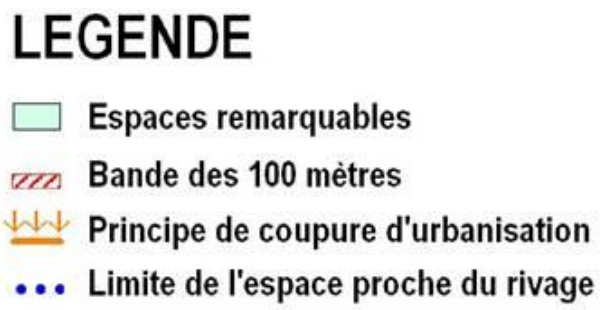

Quel rôle pour le SCoT / Loi Littoral ?

- ✓ En aucun cas le SCoT se substitue à l’application de la Loi Littoral et à l’application des Plans de Prévention des Risques en vigueur sur le territoire.
- ✓ Le volet Loi Littoral du SCoT a pour objectif de garantir la pérennité du développement des communes littorales tout en encadrant leurs capacités d’accueil.

Les 12 communes littorales sur le SCoT de BS3V

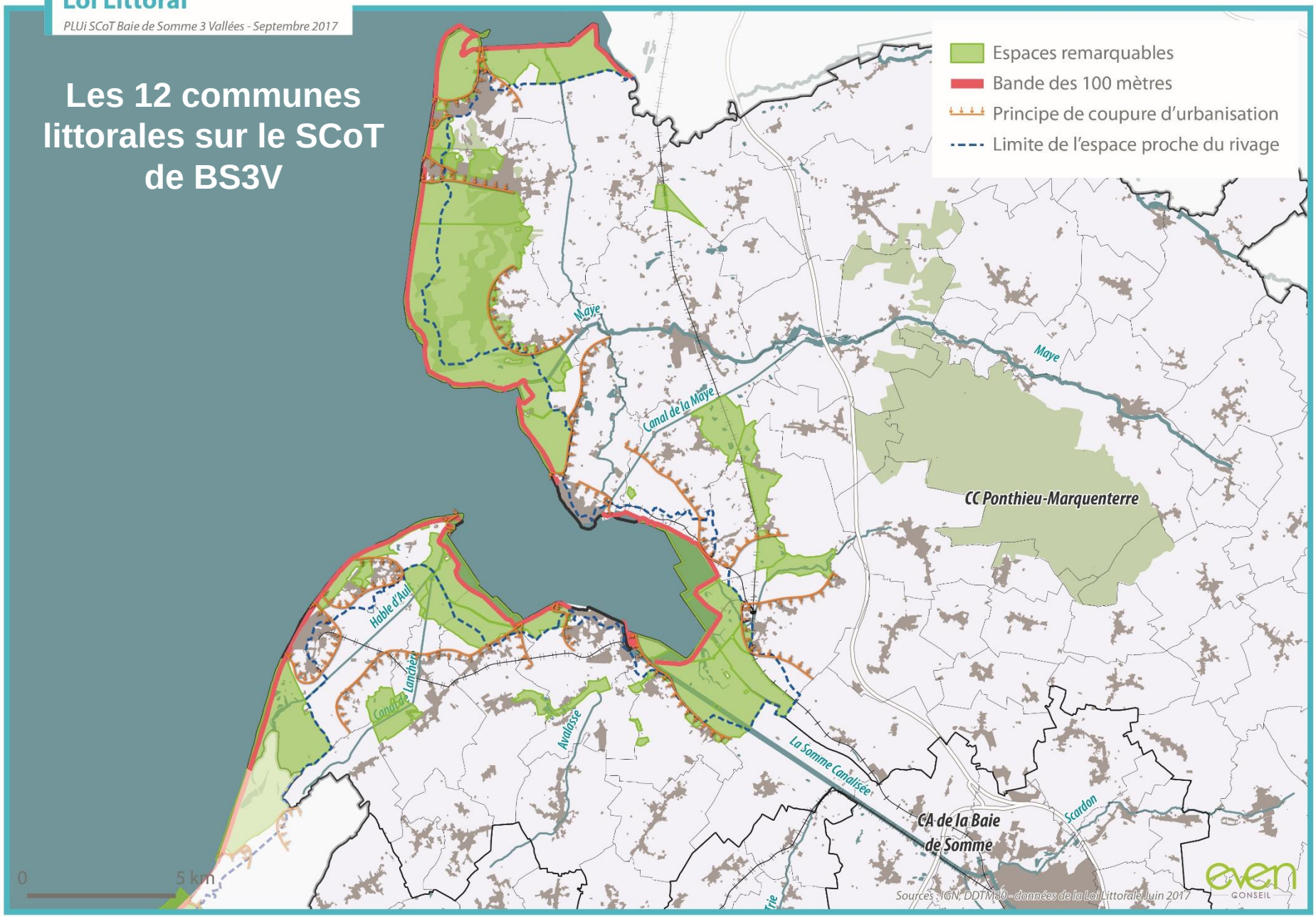

Les enjeux de la loi littoral dans le SCoT

- ✓ Favoriser l'attractivité littorale, tout en permettant un essor du tourisme rétro-littoral
  - ✓ Hébergement touristique de plein air
  - ✓ Équipement touristique majeur (port ?)
  - ✓ Chemins de randonnée et gestion du trait de côte (accessibilité)

- ✓ Permettre le développement des activités liées à la mer : quels besoins en extension lié à la pêche, à la mytiliculture, … ? Comment préserver la fonction productive du littoral ?

- ✓ Accroître la gestion territoriale « amont-aval » des problématiques d'aménagement (enjeu de capacité d'accueil)

- ✓ Intégrer et anticiper les risques et nuisances actuels ou futurs dans les choix d'extension en prenant en compte le contexte de changement climatique. Quelle prise en compte des PPRI et PPRN dans les documents d'urbanisme ? Des enjeux contradictoires entre densification littorale et augmentation de l'occurence des risques (érosion, submersion).

- ✓ Préserver les espaces naturels remarquables et sensibles du littoral : Quelle cohérence entre TVB, charte du PNR et coupures d'urbanisation / espaces remarquables?

Les enjeux de la loi littoral dans le SCoT

- ✓ Articuler de manière conjointe le développement des communes littorales et rétro-littorales

- ✓ Limiter les extensions de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage :
    - Le SCOT localise, à son échelle, les agglomérations et villages qui pourraient faire l'objet d'une extension de l'urbanisation en continuité
    - Possibilité d'intégrer les enjeux touristiques, économiques ou résidentiels : projets à lister ?

- ✓ Appliquer de manière systématique une bande d'inconstructibilité le long du littoral (minimum cent mètres).

- ✓ Identifier les principaux espaces remarquables

- ✓ Préserver les continuités écologiques et les paysages du littoral en identifiant et protégeant les coupures d'urbanisation

Les principales définitions – Loi Littoral

- **Les extensions limitées dans les espaces proches du rivage**

Les extensions limitées sont uniquement autorisées:

✓ **En continuité** des **Agglomérations** et **villages** existants

✓ En Hameaux nouveaux intégrés à l'environnement

- **La bande des 100m inconstructible**, en dehors des espaces déjà urbanisés, sauf pour aux constructions ou installations **nécessaires à des services publics** ou à **des activités économiques exigeant la proximité immédiate de l'eau**
- **Les coupures d'urbanisation**
- **Les espaces remarquables du littoral**

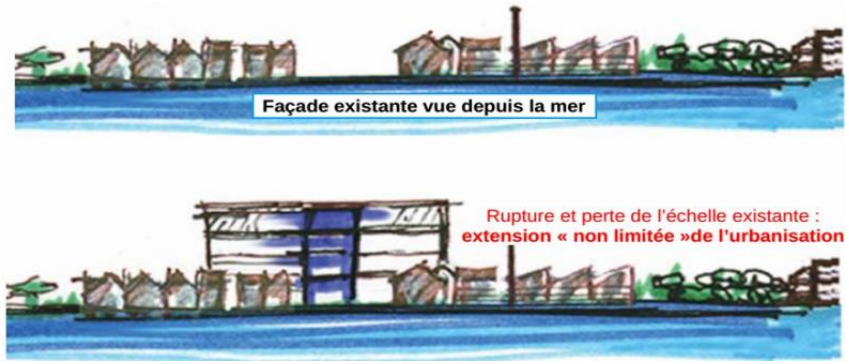

Le SCoT peut définir et cartographier /préciser :

✓ **Les espaces proches du rivage**

✓ **Agglomérations et Villages et leurs modalités d'extension**

✓ **Les secteurs d'extension stratégiques**

✓ **Limite des espaces proche (selon 5 critères)**

✓ **Vérifier de la cohérence des coupures d'urbanisation, entre TVB, PNR, Grand Site**

Quelques exemples de carte Loi Littoral en annexe du DOO du SCoT

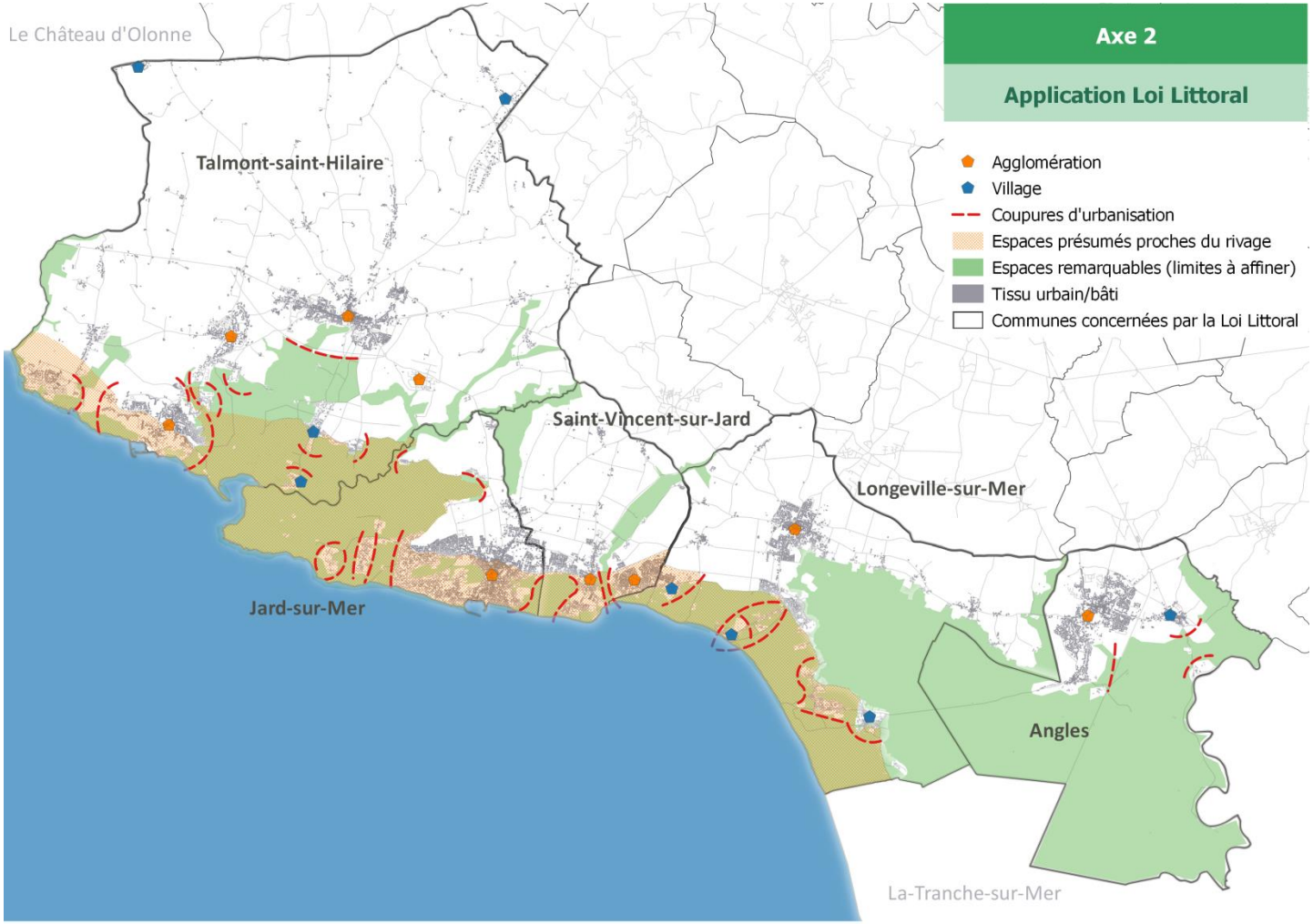

SCoT Vendée Cœur Océan (DOO en cours)

Quelques exemples de carte Loi Littoral en annexe du DOO du SCoT

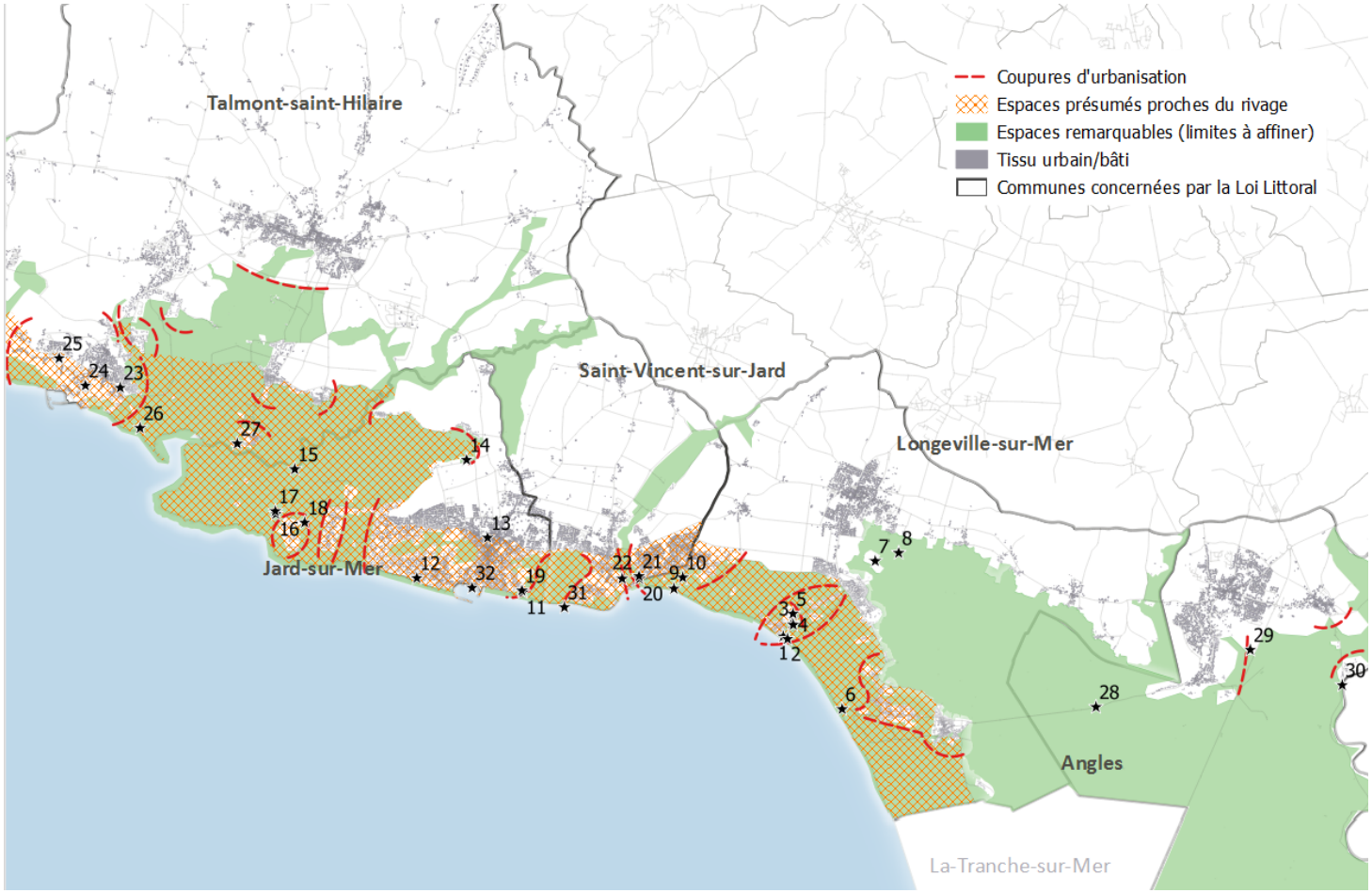

SCoT Vendée Cœur Océan (DOO en cours)

Quelques exemples de carte Loi Littoral en annexe du DOO du SCoT

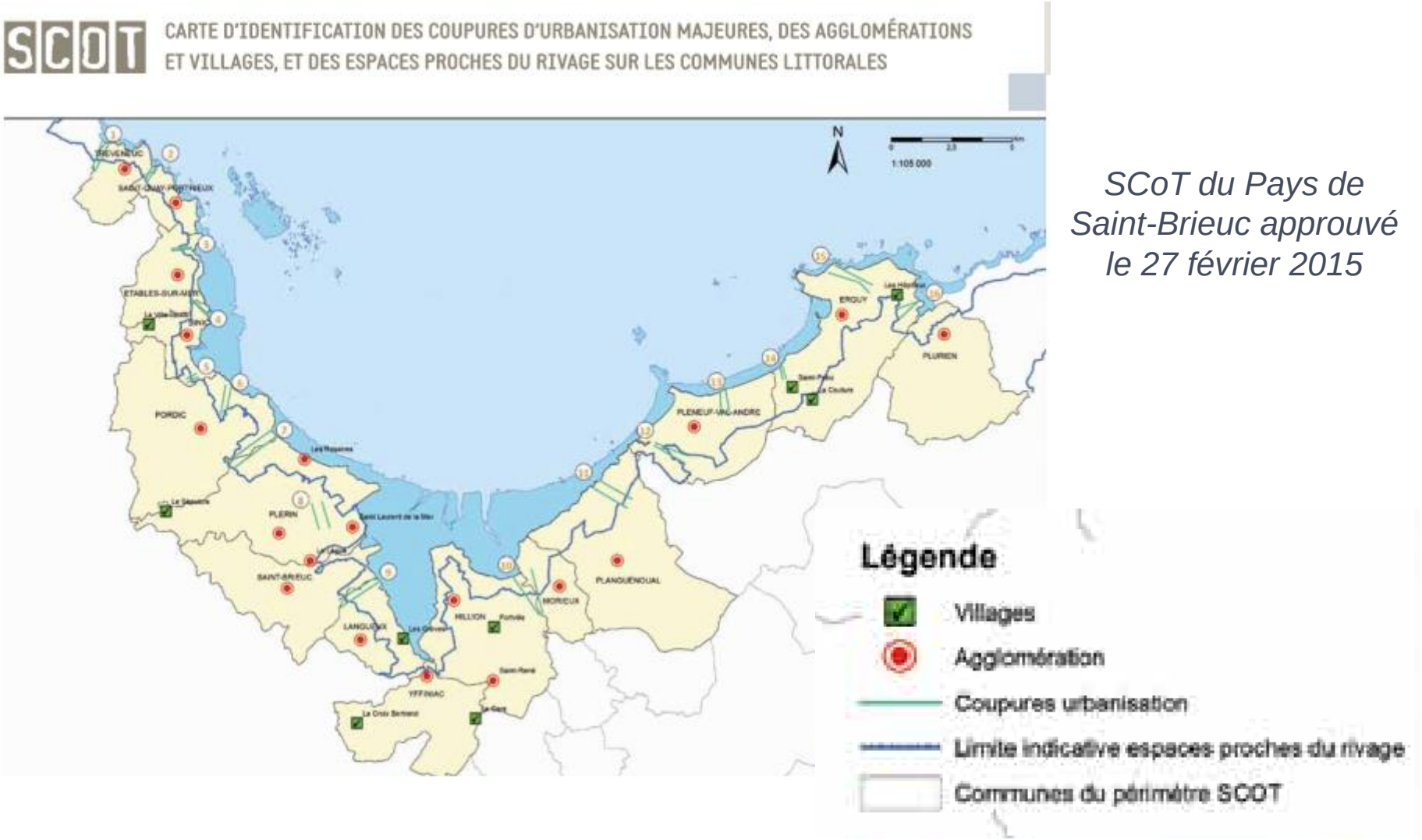

SCoT du Pays de Saint-Brieuc approuvé le 27 février 2015

2

Activités liées à la mer

- L’économie maritime (pêche, conchyliculture, pêche à pied)
- L’agriculture Agriculture rétro-littorale compatible avec la préservation des paysages
- Le tourisme et les loisirs (plaisance, hébergement), …)
- Mobilités spécifiques et saisonnières
- Architecture littorale (typologies, densité, organisation urbaine)
- Les risques littoraux – La vulnérabilité climatique

Projet Grand Site de France 2018-2023

Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard

1 STRATÉGIE
⇒ 4 ENJEUX
⇒ 1 PROGRAMME D'ACTIONS 2018-2023

1. **l'amélioration de la gestion des flux touristiques**
2. **la préservation dynamique des paysages naturels et bâtis**
3. **l'accueil en favorisant "l'expérience du lieu"**
4. **l'amélioration de la gouvernance**

- ✓ Des actions transversales / thématiques (concernent l'ensemble du Grand Site)
- ✓ Des actions par secteurs (présentées sous la forme de blocs diagramme)

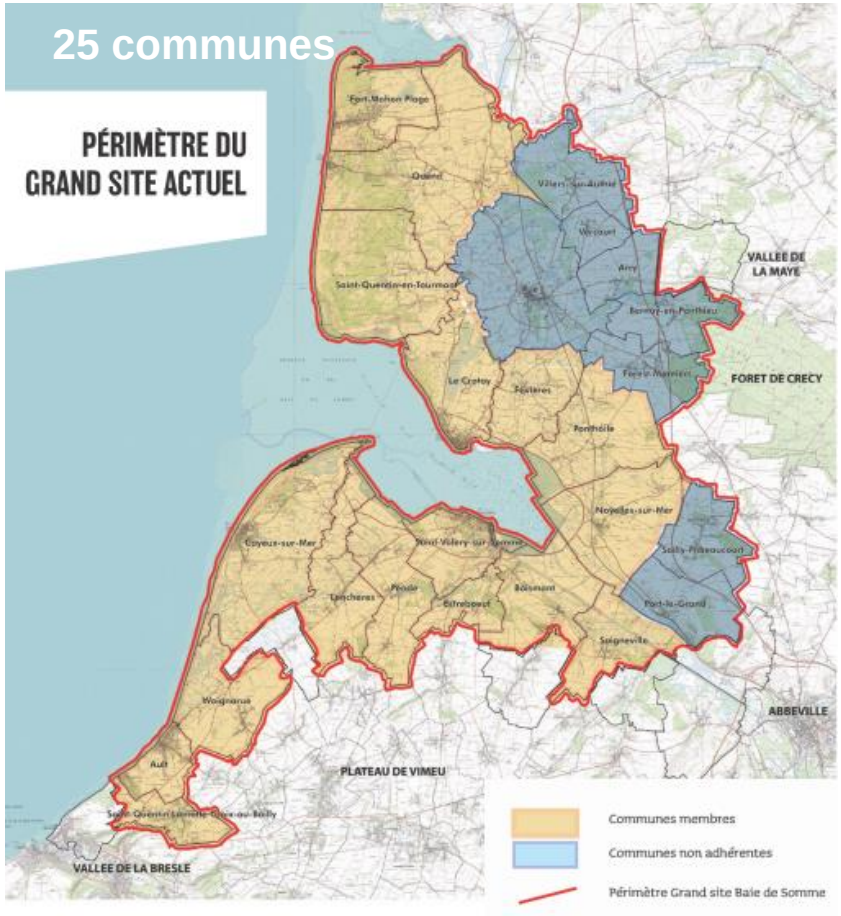

Actions transversales / thématiques
Extrait - Projet Grand Site 2023

Actions par secteur
Extrait - Projet Grand Site 2023

ENJEU 1 : AMÉLIORATION DES FLUX

Action à poursuivre :

A.1.2 : Restaurer le pont à cailloux - lien 62/80

Action nouvelle prioritaire :

A.1.1 : Suppression du parking camping-car – dunes du Royon à Fort-Mahon plage et solution de substitution

Action complémentaire :

A.1.3 : Raccordement de la boucle de l'Authie à la base nautiquede Fort-Mahon Plage

ENJEU 2 : LA PRÉSERVATION DYNAMIQUE

Action à poursuivre :

A.2.1 : Poursuivre le programme de restauration de la pointe de Routhiauville (haut schorre)

A.2.3 : Requalifier les interfaces ville / nature pour une meilleure transition paysagère : expérimentation sur la frange nord de Quend

Action nouvelle prioritaire :

A.2.2 : Accompagner la déclinaison opération-nelle de la stratégie littorale Bresle – Somme – Authie afin de garantir les fonctions écologiques, paysagères et sociales des Espaces Naturels et agricoles (DIG digue de l'Authie)

ENJEU 3 : L'EXPÉRIENCE DU LIEU

Action nouvelle prioritaire :

A.3.1 : Préfigurer un schéma d'accueil à l'échelle de la Baie d'Authie, intégrant la possibilité de création d'une maison de site

L’économie maritime et des savoirs-faires authentiques en baie de Somme

Une polyvalence des acteurs et une saisonnalité des activités

Pêche côtière

- ✓ Deux ports de pêches principaux (Hourdel à Cayeux-sur-Mer et le port du Crotoy) – problème d’ensablement
- ✓ Pêche côtière (37 navires en 2015), une diminution sensible et un vieillissement de la flottille
- ✓ Halle à poissons au Crotoy depuis 2013
- ✓ Des produits de la mer à forte valeur marchande : Crevettes grises, coquilles Saint-Jacques, civelles, sole, plie, limande…

Conchyliculture

- ✓ Développement de la mytiliculture sur bouchots depuis 1980
- ✓ Centre conchylicole du Crotoy (purification)
- ✓ 14 entreprises exploitent 30 Km de bouchots pour une production annuelle d’environ 2000 tonnes
- ✓ 35 emplois familiaux, 18 permanents, 10 occasionnels
- ✓ Développement de la vente locale

Pêche à pied : une activité traditionnelle qui se professionnalise

- ✓ Hénon (coques - premier gisement national),
- ✓ Vers de vase,
- ✓ Végétaux marins comme la salicorne

Extraction de Galets

L'économie maritime et des savoirs-faires authentiques en baie de Somme

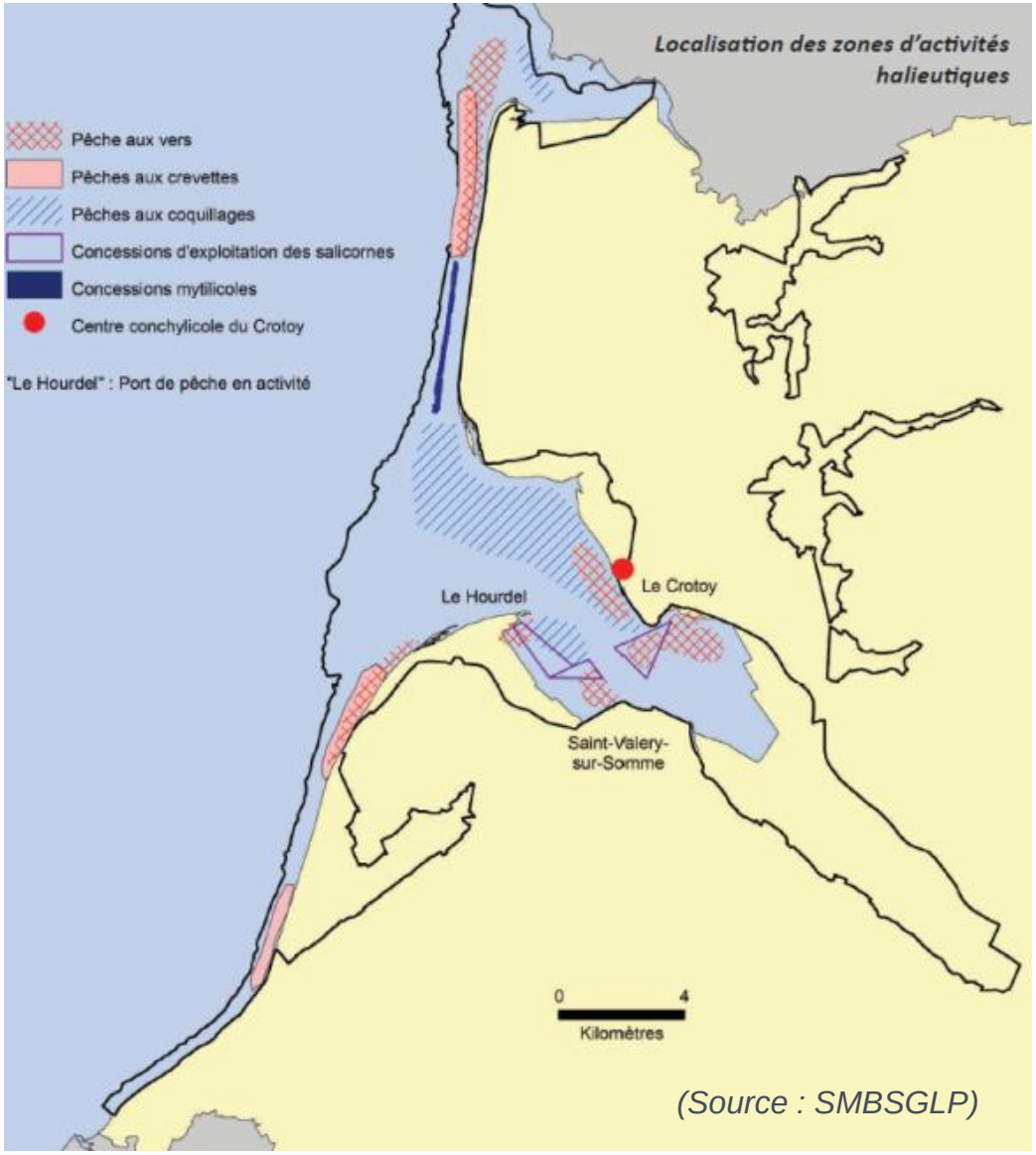

(Source : SMBSGLP)

Agriculture rétro-littorale compatible avec la préservation des paysages

Des **spécificités agricoles** façonnées par le **littoral et les sols :**

- ✓ **dans les prés-salés,** au cœur de l'estuaire, l'élevage ovin
- ✓ **dans les terres sableuses** du pourtour de la baie, le maraîchage est pratiqué,
- ✓ **l'agriculture des Bas-Champs (polders)** comprend l'élevage bovin, équin dans les prairies humides et la culture céréalière.
- ✓ **Des produits de grandes qualité qui contribuent au maintien d'une agriculture locale, viable et respectueuse de l'environnement :** Moutons prés salés (AOP), marque « Baie de Somme Saveurs », Pommes de terre primeur de la Baie de Somme,
- ✓ **Des projets qui se développent** (circuits courts, transformation, agro-tourisme, ….)

Agneau A.O.P.
Prés Salés de la Baie de Somme

Baie de Somme Saveurs

Questions posées ?

- **Quels besoins liés aux infrastructures à terre ? À la commercialisation ? À la structuration des filières ?**
- **Comment maintenir le caractère maritime de la baie et la pêche traditionnelle (Port du Hourdel, projet de port de Cayeux) ?**
- **Quelles contraintes sur la disponibilité des ressources halieutiques et côtières (problématique de l'ensablement pour accéder au port, de la qualité des eaux côtières, colonisation de la spartine, …)**
- **Des conflits d'usage observés avec les activités de loisirs ?**

Les activités touristiques et de loisirs / secteur Littoral

- ✓ Une volonté de monter en gamme sur le littoral et aussi de développer l'offre dans l'arrière-pays (éco-tourisme).

Quels équipements structurants sur le littoral, projets ?

- ✓ Le projet de Maison de la Nature du Parc du Marquenterre, un projet structurant
- ✓ Reconstruction de la base nautique de Fort-Mahon
- ✓ Port de Cayeux

- ✓ **Plaisance, pêche à pied de loisir**
- ✓ **Loisirs nautiques**
- ✓ **Hébergements touristiques, campings**
- ✓ **Loisirs sports et nature…**

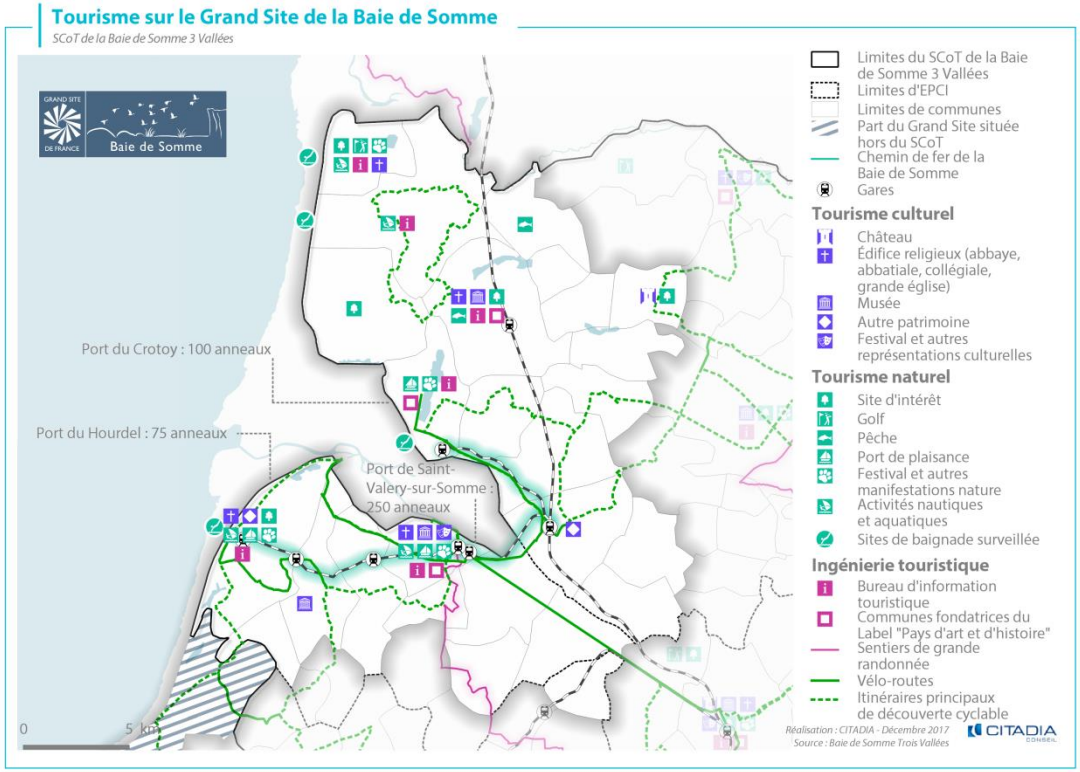

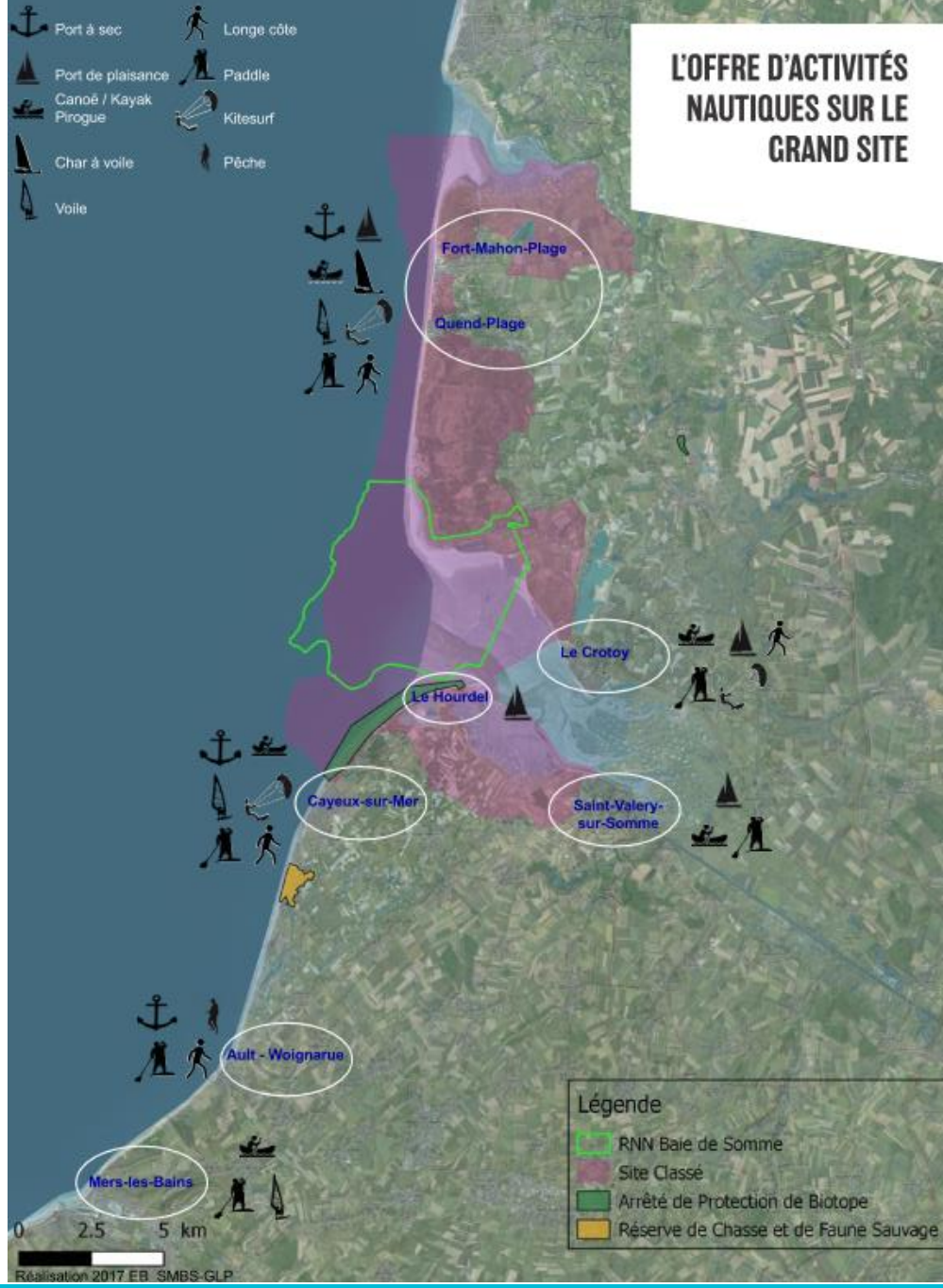

(Source : SMBSGLP)

Les activités touristiques et de loisirs / Liens Terre/Mer

Une structure éclatée de l'offre tourisme sur l'ensemble du territoire du SCoT entre tourisme nature et patrimonial :

- ✓ Axe de la Vallée de la Somme et des marais (canal maritime, maisons éclusières, tourisme fluvial)
- ✓ Cœur urbain historique d'Abbeville
- ✓ Les activités traditionnelles du Vimeu Industriel, Parcours « les clés du Vimeu », …
- ✓ Forêt de Crécy et commune de Rue (point d'accroche n°1 du projet Grand Site / échangeur)…

Les portes d'entrée sur le territoire situées en arrière du littoral (Les gares, les échangeurs, les PA de la Charte du PNR…).

Les Pôles d'Attractivité identifiés dans la Charte du PNR :

- ✓ Rue
- ✓ Saint-Riquier
- ✓ Quend / Fort-Mahon-Plage
- ✓ Long / Longpré-Les-Corps-Saints
- ✓ 3F
- ✓ Vimeu Vert
- ✓ Abbevillois
- ✓ Massif forestier de Crécy

Mobilités spécifiques et saisonnières, l'accueil sur le territoire

- ✓ **Projet de la route blanche de OGS pour créer de véritables espaces d'accueil , …**
  - ✓ Aires de stationnement saisonnier de grande capacité,
  - ✓ Une stratégie qui vise à les positionner en périphérie des cœurs de nature (intégration) et à réinvestir les cœurs de village (ex : Saigneville).
- ✓ **Ligne ferrée touristique (Le Crotoy / Noyelles-sur-Mer / Saint-Valery/ Cayeux-sur-Mer)**
- ✓ **Une fort potentiel d'utilisation des modes doux :**
  - ✓ le long de la côte et en lien avec l'arrière-pays
  - ✓ pour les mobilités de loisirs (circuits de découvertes, Véloroute Vallée de la Somme (VVS))
- ✓ **Aire d'accueil des camping-caristes**

Aire de stationnement en entrée de Saint-Valery-sur-Somme

Modes de transport des touristes

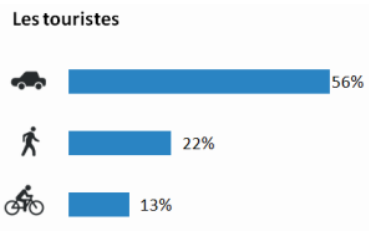

(Source : SMBSGLP)

Architecture littorale

- ✓ Des stations touristiques organisées autour de bourgs de pêche anciens (St Valery, Le Crotoy, Le Hourdel)
- ✓ Villages portuaire, quartiers de pêcheurs, villes fortifiées, phares, villas balnéaires, hôtels, cabines, …
- ✓ Une architure rurale traditionnelle (longères, corps de ferme en U, …)

2 pics d'urbanisation littorale : 1920 et 1970.

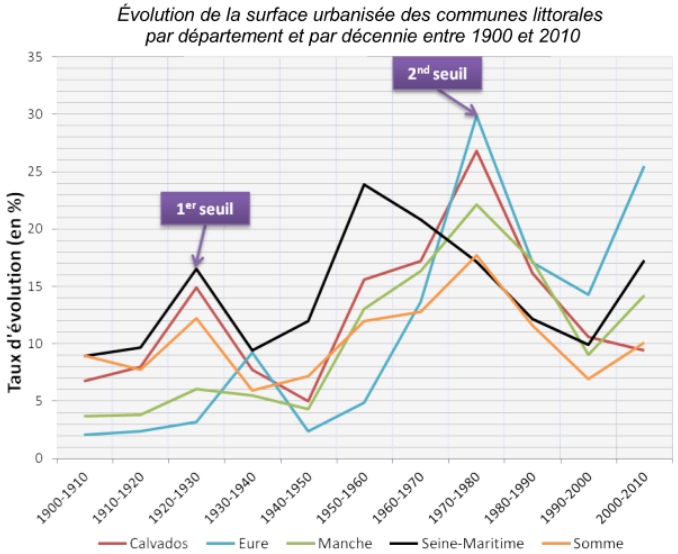

Étude diachronique de 1800 à 2010 - Source : Réseau d'Observation du Littoral Normand et Picard (octobre 2012)

Des fiches pratique développer dans le DOO du SCoT ?

- ✓ **Fiches CAUE 80** : Des guides réalisés par la CAUE 80, visant à améliorer la connaissance pour protéger
- ✓ **Des inventaires patrimoine communaux menés par BS3V**
- ✓ **ACTION GRAND SITE > Requalifer les interfaces ville / nature pour une meilleure transition paysagère** (expérimentation sur la frange nord de Quend, portes d'entrées du Hâble d'Ault) → Plusieurs sites identifiés
- ✓ **Intégration des campings**
- ✓ **…**

Extrait des guides réalisés par le CAUE 80

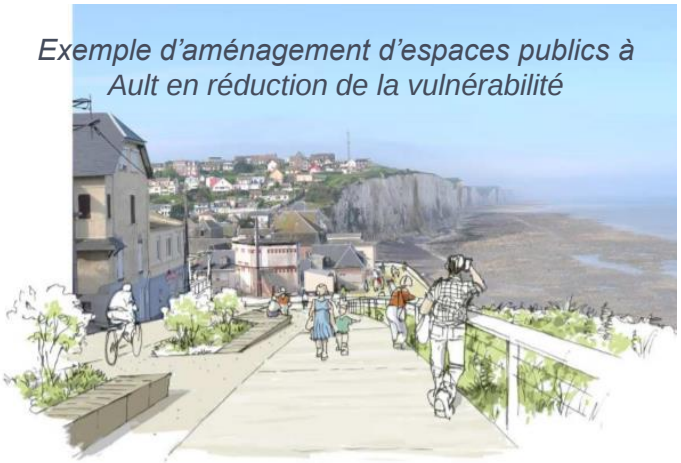

Exemple d'aménagement d'espaces publics à Ault en réduction de la vulnérabilité

- ✓ **Quelle forme d'architecture pour l'habitat et les infrastructures touristiques ?**
- ✓ **Qualité des fronts de mer, architecture et espaces publics innovants, résilients, évolutifs?**

(Source : SMBSGLP)

Les risques littoraux

Quelle attitude adopter face aux risques conjoints de submersion marine et d'érosion côtière ?

- ✓ **Le PGRI du bassin Artois – Picardie a été approuvé le 19 novembre 2015.**
- ✓ **La Stratégie locale de gestion des risques a été validée en 2016 pour le Bassin de la Somme et TRI d'Abbeville**
- ✓ **PAPI Bresle Somme Authie**
- ✓ **Le Plan Somme 2 (2015-2020)**

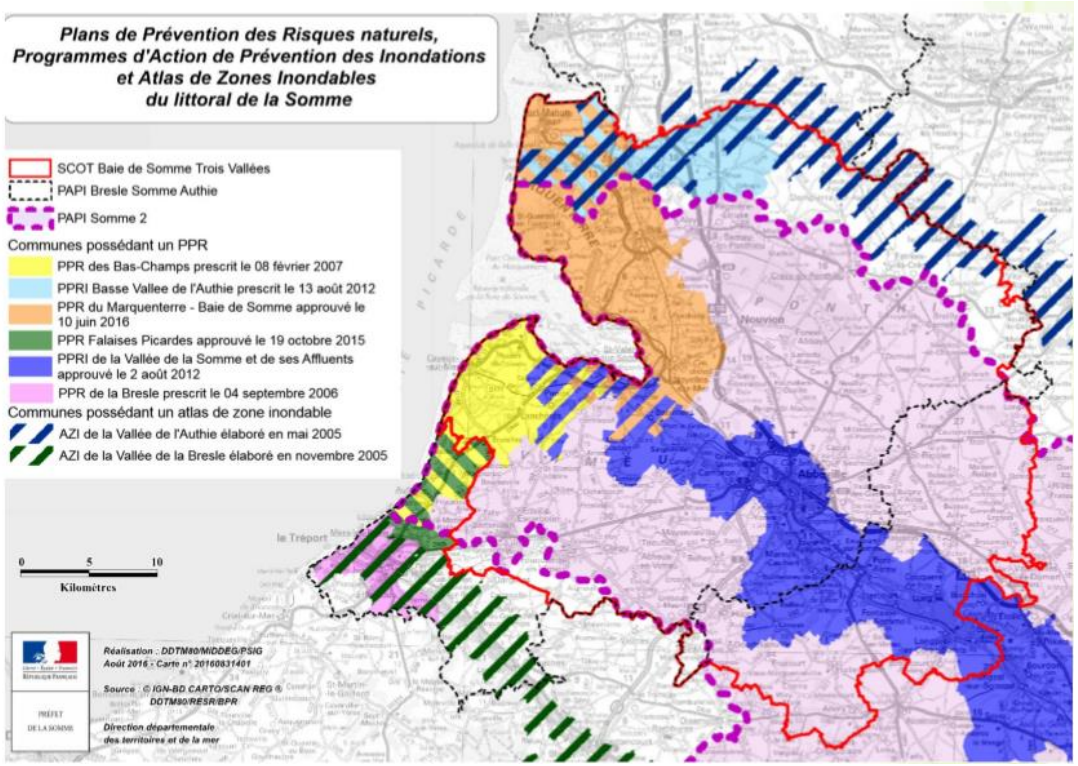

Plan de Prévention des Risques Naturels	Risques étudiés	Statut
PPRI de la vallée de la Somme et de ses affluents	Inondations par débordement de la Somme, remontées de nappe et ruissellement	**Approuvé le 02/08/2012,** modification prescrite le 24/05/2013
PPRN des bas champs du sud de la Baie de Somme	Inondations par submersion marine et érosion littorale	**Approuvé par arrêté préfectoral le 20/03/2017**
PPRN Marquenterre – Baie de Somme	Inondations par submersion marine et érosion littorale	**Approuvé le 10/06/2016**
PPRI Basse vallée de l'Authie - Canton de Rue	Inondations par débordement de l'Authie, remontées de nappe et ruissellement	Prescrit le 13/08/2012

PAPI Bresle Somme Authie

- ✓ La **stratégie arrêtée en 2015** s'accompagne d'un premier programme d'actions concret définies pour les six prochaines années (2016-2021)
- ✓ **3 systèmes d'endiguements** (Bresle ; Bas-Champs et Somme-Authie).
- ✓ **2 stratégies complémentaires :**
  - ✓ Consolidation des digues et ouvrages
  - ✓ Dé poldérisation
- ✓ **Un enjeu en continu de culture du risque à la fois pour les privés et professionnels**

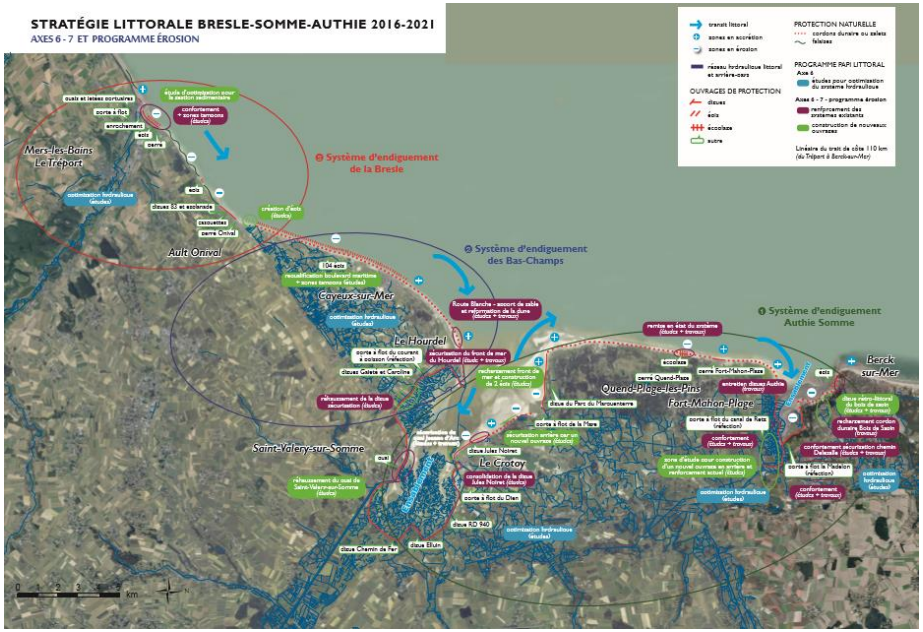

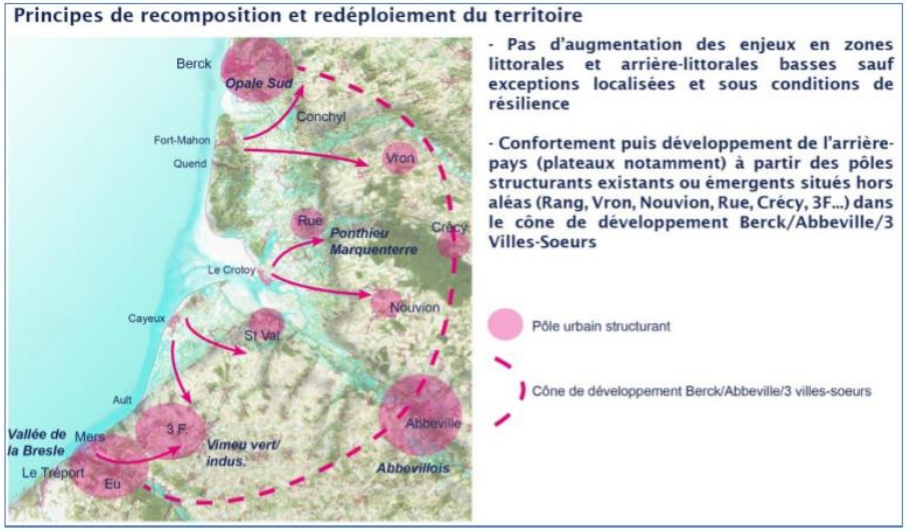

- ✓ **Action du PAPI : Mettre en œuvre et anticiper les adaptations nécessaires dans l'aménagement du territoire**
- ✓ **Quelle localisation des futurs équipements structurants ?**
- ✓ **Quelle logique de développement des points d'appui en arrière du Littoral (stratégie de recul) ?**

Poursuite de la démarche

- Préparation de l’atelier Littoral du 7 décembre avec les élus du territoire

- Concertation spécifique avec les communes pour fixer les modalités d’application de la loi littoral dans le SCoT ?